

ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES: L'AMIANTE DES CADRES?



Les salariés « branchés » en permanence

Peu de salariés du secteur tertiaire y échappent aujourd'hui: travail sur ordinateur pendant de longues heures, imprimantes et souris sans fil au bureau, utilisation massive de téléphones ou d'ordinateurs portables prêtés par l'employeur, webconférences depuis sa chambre d'hôtel via son smartphone ou son Tpad, accès wifi jusque dans les cantines d'entreprise ... du cadre dirigeant aux commerciaux passant leurs journées l'oreille vissée à leur bluetooth, désormais les ondes électromagnétiques sont partout. D'après les statistiques de l'Observatoire des salaires, 85 % des commerciaux possèdent un téléphone portable professionnel. Une étude de 2010 de Rysavy Research révèle que pour les seuls téléphones intelligents, l'utilisateur moyen fait transiter par son téléphone] équivalent de 0,3 Go de données par an et on prévoit que ce volume sera multiplié par vingt au cours des six années à venir, augmentant par là même le temps d'exposition aux ondes ou la puissance de transmission des appareils. Cette nouvelle gloutonnerie informationnelle (téléphone, données, visiophonie, etc), que certains qualifient d'infobésité, ne serait que de peu de conséquence si les informations en question ne transitaient pas de plus en plus par la voie des airs, malmenant au passage nos corps et nos cellules.

QUAND LES ASSURANCES COMPARENT LES PORTABLES À L'AMIANTE

La majorité des compagnies d'assurances ne couvrent plus les risques liés aux ondes de la téléphonie mobile et des technologies sans fil type wifi ou Wimax (système proche du wifi ayant vocation à couvrir de grandes zones). Spécialisées dans l'évaluation froide et impartiale des risques, les compagnies d'assurances américaines avaient également cessé de couvrir le «risque amiante» dès... 1913. Dans un rapport commandité auprès de spécialistes des risques émergents et rendu public en novembre 2010, la Lloyd's estime que «la majorité des études épidémiologiques montre qu'il n'y a pas de risque croissant de cancer du cerveau» mais s'interroge sur «la lente émergence d'impacts sanitaires» tout en s'inquiétant du fait que «le danger avec les risques électromagnétiques, comme avec l'amiante, est que le risque soit sous-estimé ».

Des risques maintenant avérés

Du côté de la téléphonie mobile, l'étude Interphone mobilise 30 chercheurs et 14000 volontaires répartis dans 13 pays. Les résultats de l'étude, disponibles en 2010, concluent: aucune augmentation du risque de tumeurs du cerveau liées à l'utilisation du téléphone portable pendant dix ans n'a été observée chez «l'utilisateur moyen ». En revanche, le risque est accru pour les plus «gros utilisateurs» de portable: plus 40 % pour les gliomes, forme particulièrement dangereuse



de tumeur cérébrale, plus 15 % pour les méningiomes et plus 58 % pour les cancers de la glande parotide lorsque le téléphone est utilisé toujours du même côté. Cette catégorie de « *SMS utilisateurs* », exposée aux risques selon l'étude, est très problématique car elle n'implique qu'une utilisation moyenne d'environ 27 minutes de téléphone par jour, autant dire rien du tout au regard de l'évolution des pratiques, notamment chez certaines professions nomades (représentants, commerciaux, etc.) qui peuvent passer jusqu'à 80 heures par mois au téléphone! Le Biointiative Working Group, après avoir analysé plus de 2000 études et publications scientifiques, produit un rapport en 2007 qui met aussi en évidence clairement des liens entre téléphone portable, tumeurs du cerveau, neuromes acoustiques (tumeurs du nerf auditif) et cancers des glandes parotides. Cette recherche donne lieu à une recommandation du Parlement européen - non suivie d'effets à ce jour - en vue de revoir à la baisse les normes d'exposition, qualifiées d'obsoletes.

Des salariés exposés et une législation à la traîne-

Les autorités publiques françaises, apparemment plus enclines au principe de précaution oratoire qu'au principe de précaution tout court, ne retiennent que les incertitudes et problèmes méthodologiques soulevés dans certaines études, jusque dans les recommandations officielles d'usage du ministère de la Santé, chef-d'œuvre de dénégations en tout genre (« *ce n'est pas dangereux, néanmoins ...* »). Que dire en outre de l'inadéquation de ces recommandations avec certaines pratiques professionnelles? Ne pas téléphoner en déplacement, en voiture ou en train, ou ne pas téléphoner lorsqu'on est dans une zone de mauvaise réception est de fait impossible pour certaines professions ... Une fois tous ces risques mis en évidence, comment le salarié peut-il faire valoir ses droits à la santé? Une directive du parlement de 2004 a reporté à avril 2012 l'échéance pour l'introduction d'une législation sur l'exposition des salariés aux ondes électromagnétiques. Celle-ci obligera en théorie les employeurs à conduire une analyse des quantités d'ondes auxquelles l'entreprise expose ses salariés et à réduire le cas échéant celles-ci en deçà de normes d'expositions maximales.

Les salariés portent plainte

Malgré ce flou juridique, Richard Forget, avocat au barreau de Paris et auteur du *Dossier noir du portable*, nous confirme qu'il instruit de plus en plus de dossiers de salariés

« CERTAINS CAS DE CANCER EN LIEN AVEC LA TECHNOLOGIE SANS FIL ARRIVENT DEVANT LES TRIBUNAUX »

victimes des ondes. S'ils concernent pour l'heure majoritairement des électrosensibles, certains cas de cancers en lien avec la technologie sans fil arrivent néanmoins devant les tribunaux: ainsi, ce gérant d'un hôtel Formule 1, atteint d'un cancer de la glande parotide après avoir dormi avec un téléphone portable sous son oreiller pendant 5 à 6 années, a vu sa plainte pénale reçue, notamment grâce aux résultats de l'étude Interphone qui évoque cette pathologie. Une expertise est en cours mais comme je rappelle l'avocat, « *les expertises pénales sont lentes ... le discours des autorités publiques qui minimise les risques fait qu'on est encore très loin d'une responsabilité juridique des chefs d'entreprise. Du côté des opérateurs, ils cherchent à gagner du temps tout en se protégeant juridiquement en offrant des kits mains-libres et quelques conseils d'usage dans les notices. Il y est dans l'hypocrisie la plus totale* ». Pour la première fois, un tribunal italien du travail vient de rendre un jugement en appel qui reconnaît l'origine professionnelle d'une tumeur bénigne du nerf trijumeau d'un gérant de société de Brescia, Innocenzo Marcolini, qui avait travaillé pendant 10 ans en utilisant un téléphone portable et un téléphone sans fil pendant de longues heures. Les attendus du jugement n'ont pas été rendus mais suscitent d'ores et déjà un grand intérêt chez les victimes et associations françaises. Dans l'attente de normes d'exposition plus en adéquation avec les risques sanitaires mis en évidence par la recherche, les salariés devraient, à leur échelle, prendre des précautions minimums: faire valoir leurs droits en refusant autant que possible l'utilisation du portable en voiture ou en train, utiliser quand nécessaire des kits mains-libres et tenter de peser sur les achats d'équipement au sein de l'entreprise en réclamant des connexions filaires plutôt que wifi.

LA RÉSISTANCE S'ORGANISE

Après le retrait du wifi dans toutes les bibliothèques municipales de la ville de Paris, ainsi qu'à la BNF, à la demande de certains syndicats Supap-FSU, et dans la foulée des victoires juridiques nombreuses contre l'implantation d'antennes-relais trop près des habitations et des écoles, un nouveau type de plaintes voit le jour. Alors que certains citoyens et chefs d'entreprise demandent à cor et à cri de réduire la « *fracture numérique* » en réclamant toujours plus de couverture Internet des associations s'y opposent et portent plainte contre X au tribunal dans le cadre du déploiement de la technologie Wimax dans leurs régions, en motivant notamment leurs plaintes par les risques sanitaires mal évalués de ce genre de technologie. Un arrêt du Conseil d'État (19 juillet 2010) confirme la pleine application du principe constitutionnel de précaution à la téléphonie mobile. Des pétitions émergent également dans toutes les régions de France pour le maintien de « *zones blanches* », exemptes de « *couvertures sans fil* ».

• ARNAUD LERCH